



Interdiction de fumer dans la Gare Lille Europe

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 27 septembre 2003

Bonjour

Je m'adresse à vous car je n'ai pas trouvé d'association régionale pour le Nord Pas de Calais.

Je suis usager de la SNCF via un T.G.V. quotidien qui m'amène à passer à la gare de Lille Europe. Cette gare doit être, a priori, la seule gare fumeur de France.

Absolument aucun affichage (j'ai cherché) rappelant la loi Evin, aucune annonce sonore, des cendriers un peu partout, et, lorsque mon train a du retard, je suis obligé de tourner pour rechercher un peu d'air sain, souvent en m'éloignant de la foule massée devant les panneaux d'affichage des départs. J'ai déjà compté jusque 30 ou 40 fumeurs, dont souvent des membres de la SNCF (!).

Lorsque cela devient intolérable, il m'est déjà arrivé de demander la diffusion de messages sonores rappelant la loi, ce que le personnel de la gare a toujours accepté. Mais cela reste ponctuel, il n'y a eu aucun changement dans l'affichage.

Je ne sais si le fait que la gare ne soit pas entièrement fermée (il y a une ouverture sous les toits) permet à la SNCF d'être si négligente avec l'application de la loi.

Je vous remercie de m'indiquer la marche à suivre pour tenter de mettre fin à cette situation que je trouve parfois insupportable. Bonne réception,

FP

Réponse :

Nous avons un certain nombre d'adhérents dans le Nord, mais, effectivement, pas encore de représentation régionale. Cela ne saurait tarder !

Vous pouvez consulter les conditions particulières d'application des lois qui protègent contre le tabagisme dans les transports en commun, puis les conseils pratiques que DNF vous propose. Si vous désirez aller plus loin, DNF sera toujours prêt à vous accompagner